

N° 78, du 26 juin 1888.

Titres disparus. Domiciles juridiques. Registre du commerce. Avis. Délibérations du conseil fédéral. Influence des élévations douanières suisses sur l'importation en Suisse. Institutions pour le bien-être des ouvriers. Billets de banque. Horlogerie suisse. Politique commerciale. Douanes étrangères: Russie. Enquête sur l'exportation de la Belgique. Production séricole du monde.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours la fourniture des objets mentionnés ci-après.

Les fournisseurs qui désirent faire des offres sont priés de demander des formulaires d'offre auprès de la section technique de l'administration du matériel de guerre, en indiquant les groupes contenant les objets de leur branche. Sans en être demandé, l'administration n'adressera des formulaires qu'aux fournisseurs actuellement en relation avec elle.

Les offres doivent nous être remises franco de port, cachetées et portant la suscription „*Offres pour la fourniture d'objets militaires*“, d'ici au 22 juillet.

Les communications exigeant une réponse doivent être faites à notre administration par lettre séparée de l'offre.

Les termes de livraison commencent le 1^{er} mars 1889 et finissent le 31 août 1889, toujours sous réserve de convention réciproque. Les instruments de musique doivent être fournis au 15 mars.

Les prix sont entendus franco d'emballage et de port à la station de chemin de fer suisse la plus proche du fournisseur.

Le renvoi du matériel d'emballage, ainsi que du rebut, se fait aux frais des fournisseurs.

On peut voir des modèles auprès de notre administration.

Les ordonnances sont fournies par le commissariat fédéral des guerres (administration des réglemens). Les dessins et prescriptions des articles désignés par un * sont envoyés sur demande de notre administration.

Les pièces que l'administration livre aux fournisseurs (tels que garnitures, arçons, cordages, etc.) leur seront adressées *gratuitement et affranchies* à la station de chemin de fer la plus proche du destinataire.

De plus amples renseignements sont donnés par les formulaires d'offres de livraison.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
I ^{er} groupe.	10,000	bretelles de fusil.	*
»	18,000	ceinturons.	*
»	3,000	porte-sabres-scies, simples.	*
»	1,300	porte-sabre-scies à 2 boucles.	*
»	13,000	porte-fourreaux de baïonnettes.	*
»	1,350	fourreaux de baïonnette pour porte-sabres-scies.	*
»	13,000	gibernes d'infanterie.	*
»	300	gibernes de cavalerie.	*
»	400	ceinturons avec dragonne, pour la cavalerie.	*
»	1,000	ceinturons avec dragonne, pour soldats du train.	*
»	250	bandoulières de mousqueton.	*
»	100	fourreaux de revolver avec courroie.	*
»	250	banderoles de tambours et cuissières.	*
»	500	sacoche à musique.	*
»	250	courroies de trompette.	*
»	300	bretelles de tambours.	*
»	100	sacoche de fourriers de trou- pes non montées.	*
»	100	sacoche de fourriers de trou- pes montées.	*
»	300	sacoche pour sous-officiers de la troupe sanitaire.	Modèle.
»	1,570	sacoche de brancardiers (pour bandages).	»
»	1,570	courroies de bidon.	»
II ^e groupe.	190	équipements de chevaux d'of- ficiers, 1 ^{re} qualité, complets avec garniture de tête, sa-	

II ^e groupe.	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
		coches de devant et de derrière, courroies de charge, sangle, étrivières, étriers et housse (pour celle-ci l'administration fournit gratuitement le feutre).	Ordonn. du 24 avril 1874, II ^{me} édition.
»	20	<i>selles de remonte</i> avec sangle, étrivières, étriers, housse (pour celle-ci l'administration fournit le feutre) et garniture de tête (sans mors).	Modèle.
»	300	<i>équipements de chevaux de cavalerie</i> complets avec garnitures de tête sans mors, sacoches, courroies de charge, sangle, étrivières, housse, sacoches à munition de réserve et pochette à clous. (L'administration fournit gratuitement: arçons avec faux-siège, le tissu pour la sangle, feutre et drap pour la housse, les coussinets et les garnitures de bandes.)	Ordon. du 3 février 1875, II ^{me} édition et prescriptions.
»	190	malles pour équipements de chevaux d'officiers.	Dessin et prescription du 20 mai 1880.
»	600	faux-sièges, tendus sur les arçons.	Ordon. du 3 février 1875, II ^{me} édition.
»	300	pièces de tissu pour sangles de cavalerie.	Id.
»	300	fourreaux de mousqueton.	Id.
»	30	sacoches de revolver.	Id.
»	580	licols d'écurie pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	580	sangles d'écurie.	Id.
»	580	musettes en toile à voile pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	340	sacs à avoine pour chevaux de cavalerie.	Id.
»	340	paires de filets à fourrage.	Id.
»	640	cordes à fourrage.	Id.
»	880	couvertures de cheval.	Prescription et modèle.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
II ^e groupe.	560	musettes en toile à voile pour chevaux d'artillerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de pansage.
»	150	sacs à avoine pour chevaux d'artillerie.	Modèle.
»	300	sangles d'écurie.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	300	tissus pour sangles de selles de train.	Id. et modèle.
»	590	époussettes à poche pour la cavalerie.	Ordon. du 3 février 1875.
»	150	époussettes pour chevaux d'artillerie.	Ordonnance de 1876.
»	15,000	couvertures en laine, couleur brune-mêlée, pour bivouacs.	Prescription et modèle.
»	800	couvertures en laine, couleur brune-mêlée, pour hôpitaux.	Id.
»	150	cordes pour revolver.	Modèle.
»	120	tissus pour sangles de paquetage.	Ordon. du 27 mars 1876 et dessin de décemb. 1880.
»	60	guides en cordes tressées.	Id.
III ^e groupe.	300	cordons de trompette.	Modèle.
»	700	cordons d'embouchure.	»
»	200	dragonnes pour sabres de sergents-majors.	»
IV ^e et V ^e groupes.	500	sabres pour officiers non montés.	Ordonnance et modèle.
»	1,400	sabres pour troupes montées.	» » »
»	2,500	sabres-scies.	» » »
»	900	sabres de pionniers.	» » »
»	200	sabres pour sergents-majors de l'infanterie.	» » »
»	1,000	sabres-baïonnettes.	» » »
»	40	haches de campagne.	Ordon. du 3 février 1875.
»	120	cornets.	Modèle et prescription du 10 décembre 1877.
»	120	bugles.	»
»	50	bassos.	»
»	40	altos.	»
»	27	barytons B (si-b).	»
»	30	» Es (mi-b).	»
»	18	» B (Helikon).	Modèle.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnances, dessin ou modèle.
IV ^e et V ^e groupes.	300	fûts pour tambours à vis, brasés et martelés.	Prescriptions et modèle de 1884.
»	300	paires de baguettes en bois d'ébène.	Ordonnance de 1868 et modèle.
»	530	étrilles en acier avec cure- pieds pour la cavalerie.	Ordonnance du 3 février 1875 et modèle.
»	210	étrilles en acier pour l'artil- lerie.	Ordonnance de 1876 sur les ustensiles de pansage.
»	210	cure-pieds en acier pour l'ar- tillerie.	Id.
»	680	brosses, nouveau modèle.	Dessin et modèle de 1884.
»	60	brosses pour chevaux de re- monte.	»
»	590	brosses à graisse, avec four- reaux, pour la cavalerie.	Ordonnance de 1875.
»	150	brosses à graisse, avec four- reaux, pour l'artillerie.	Ordonnance de 1876.
»	740	boîtes à graisse.	Ordonnance de 1875 et modèle.
»	740	éponges.	Modèle.
»	470	jumelles avec étui, courroie et corde.	Modèle.
»	200	équipements de sacoches de fourriers.	»
»	1,570	petites lanternes.	»
»	1,570	boîtes en fer-blanc.	»
VI ^e groupe.	300	selles de train en cuir de vache brun, de la construction des selles de cavalerie (sys- tème danois), avec sangle, étrivières sans étriers, four- reaux et sous-ventrière. (L'administration fournit gratuitement et franco : ar- çons avec faux-siège, tissus pour sangles, feutres pour cou- sinets et garnitures.)	Dessin d'août 1882 et modèle.
»	300	colliers anglais avec dragonne. (L'administration fournit gratuitement les attèles.)	Ordonnance de 1853 et modèle
»	150	paires de harnachements à colliers en cuir non noirci, composés de : 1 paire de li- cols avec longes, 1 paire de	

Nombre
approximatif.

Objets.

D'après ordonnances,
dessin ou modèle.

brides (sans mors) avec rênes de bride, 1 paire de fausses-rênes et 1 longe de sous-verge, 2 paires de traits avec courroies de trait et allonges, 2 plate-longes avec T de reculement, 2 derrières d'avaloire, 2 plaques de croupe avec longe de la fourche et 2 paires de porte-traits.

Dessin de septembre 1878
et supplément de janvier
1880.

(L'administration fournit gratuitement les garnitures, les traits et allonges.)

VI^e groupe.

60 paires de harnachements à poitrail (pour la conduite du *siège*) en cuir non noirci, composés de : 1 paire de garnitures de tête (licol gauche et droite, 2 sous-gorge, 2 chapes d'alliance et 2 longes) avec rênes croisées, guide et mors, 2 poitrails avec traits et allonges, 2 plate-longes avec T de reculement, 2 porte-poitrails, 1 paire de sangles de paquetage, 2 derrières d'avaloire, 2 plaques de croupe et 2 paires de porte-traits.

Ordon. du 27 mars 1876
et dessin de décemb. 1880.

(L'administration fournit gratuitement les garnitures, cordage pour traits, allonges et guides, tissus pour sangles et mors.)

» 300 paires de traits.

Dessin de décembre 1878
et janvier 1880 et modèle.

» 300 » d'allonges.

Id.

» 450 » de courroies de charge.

Id.

» 150 havre-sacs pour chevaux de train, en cuir de vache noirci.

Ordon. du 24 avril 1874
et modèle.

» 150 fouets pour soldats montés.

Id.

» 60 longs fouets.

Ordon. du 27 mars 1876
et dessin de décemb. 1880.

» 200 faux-colliers.

Modèle.

Berne, le 30 juin 1888. [3.]..

Administration du matériel de guerre fédéral,
Section technique.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Commis** de poste à Genève. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Genève.

2) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Genève.

3) **Facteur** de lettres à Lausanne. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Lausanne.

4) **Facteur** postal à Eggiwyl (Berne). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Berne.

5) **Facteur** postal, chargeur et garçon de bureau à Olten (Soleure). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Bâle.

6) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Mandach (Argovie). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Aarau.

7) **Commis** de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à Zurich.

8) **Conducteur** pour l'arrondissement postal de St-Gall. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à St-Gall.

9) **Dépositaire** postal à Wolfertswyl (St-Gall). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à la direction des postes à St-Gall.

10) **Télégraphiste** à Zurich. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1888, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

11) **Télégraphiste** à Delémont. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 18 juillet 1888, à l'inspection des télégraphes à Olten.

1) **Aide** à l'administration des péages. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1888, à la direction des péages à Lugano.

2) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Genève.

3) **Leveur** de boîtes à Genève. S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Genève.

4) **Buraliste** postal à Romont (Fribourg).

5) **Buraliste** postal à Aubonne (Vaud).

6) **Dépositaire** postal et facteur à Cousset (Fribourg).

7) **Dépositaire** postal et facteur à Vauderens (Fribourg).

8) **Facteur** postal à Lucens (Vaud).

9) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Berne.

10) **Facteur** de lettres à Bâle. S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Bâle.

11) **Facteur** postal et messenger à Stein (Argovie). S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Aarau.

12) **Commis** de poste à Wyl (St-Gall). S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à St-Gall.

13) **Commis** de poste à Davos-Platz (Grisons). S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Coire.

14) **Télégraphiste** à Romont (Fribourg). Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1888, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

15) **Télégraphiste** à Airolo. Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1888, à l'inspection des télégraphes à Bellinzone.

S'adresser, d'ici au 6 juillet 1888, à la direction des postes à Lausanne.

 **AVIS.** 

L'annuaire officiel de la Confédération pour 1888/1889, avec l'état militaire, comprenant 19 ⁵/₈ feuilles d'impression, vient de paraître. On peut se le procurer au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale, au prix d'un franc.

Berne, le 1 juin 1888.

Chancellerie fédérale suisse.

Avis. On n'accepte pas les timbres-poste en paiement.

Banque cantonale neuchâteloise.

Nous avons l'honneur d'aviser les porteurs des obligations foncières émises par notre établissement les 31 janvier et 15 novembre 1885, séries C, D, E, que le remboursement de ces titres leur est dénoncé pour être effectué le 20 décembre prochain.

Les titres munis des coupons non échus devront être présentés à notre caisse centrale à Neuchâtel dès cette date du 20 décembre 1888, jour où l'intérêt cessera de courir.

Un avis ultérieur indiquera aux porteurs, disposés à échanger les titres susdésignés contre des obligations foncières 3 1/2 %, à quelles conditions l'échange pourra s'opérer.

Neuchâtel, le 9 juin 1888. [3...]

Banque cantonale neuchâteloise,

Le directeur :

Ed. Coulin.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1888
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.06.1888
Date	
Data	
Seite	518-526
Page	
Pagina	
Ref. No	10 068 971

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.